



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 décembre à 10 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier, président.

Monsieur le maire, Maxime Pedneaud-Jobin, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2019-885

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 27 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 27 novembre 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-886

SOUMISSION 2019 SP 130 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU - DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie S.E.N.C.R.L., 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, pour les services professionnels d'experts-conseils afin de compléter la démarche d'élaboration du plan stratégique, soit le volet 2 – Choix stratégiques pour un montant total de 156 136,05 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 octobre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13110-419-92735	142 573,02 \$	Planification stratégique, performance - Autres professionnels et administration
04-13493	6 790,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 773,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-887

PROLONGATION DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE DUFFERIN - DÉPASSER LE NIVEAU DE BRUIT AUTORISÉ ET PERMETTRE DES TRAVAUX DE NUIT – DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau a été présentée par Énergie Brookfield dans le cadre des travaux de réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre a été accordée par la résolution numéro CE-2019-347 du 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 m d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement numéro 44-2003 stipule qu'il est défendu d'opérer, ou laisser fonctionner de la machinerie, un véhicule, des machines-outils ou des appareils quelconques la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 du règlement numéro 44-2003 stipule que l'opération d'une thermopompe, génératrice ou de tout autre type de pompe, compresseur, moteur ou machinerie à usage commercial ou industriel dont le niveau de bruit perçu par un occupant d'un immeuble servant d'hébergement est supérieur à 60 dBA le jour et 55 dBA la nuit, et pour les moteurs ou compresseurs qui n'opèrent pas de façon continue, sont augmentés à 65 dBA le jour et 60 dBA la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet réalisé en 2018 avait aussi obtenu une dérogation sur le bruit (CE-2018-529 du 4 juillet 2018) pour le même type de travaux et qu'aucune plainte n'a été enregistrée par les résidents;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de la phase 2 pour la réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre, sont en cours de réalisation et un retard dans les échéances pour terminer les travaux ont été causés entre autres par des enjeux opérationnels et par la crue printanière de 2019;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux vise à remplacer la seconde moitié du déversoir pour avril 2020 et de remettre en état tout le site pour le mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu, le 2 décembre 2019, une demande de prolongation de la période de dérogation au règlement sur le bruit jusqu'au mois de mai 2020 et d'autoriser le niveau de bruit au-dessus de la norme maximale inscrite au règlement pour toutes les journées du dimanche, et ce, dans le but de terminer les travaux de réfection du déversoir du barrage Dufferin avant la prochaine crue printanière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une prolongation de la dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la continuité et la conclusion des travaux sur la seconde moitié du déversoir du barrage Dufferin, tel qu'autorisé par la résolution numéro CE-2019-347 du 22 mai 2019, et de permettre en plus, l'exécution des travaux la journée du dimanche, et ce, jusqu'au mois de mai 2020.

Adoptée

CE-2019-888

REJET DE SOUMISSION 2019 SP 379 - SERVICES PROFESSIONNELS - TYPOLOGIE ET CARACTÉRISATION DES INONDATIONS - FORMULATION DE RECOMMANDATIONS VISANT L'ATTÉNUATION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 octobre 2019, un appel d'offres public pour les services professionnels de typologie et caractérisation des inondations et de formulation de recommandations visant l'atténuation des risques associés aux inondations;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 379 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-889

SOUMISSION 2019 SP 255 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE - CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PARTAGÉE MORIN SUD - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Provencher Roy + Associés Architectes inc., 276, rue Saint-Jacques, bureau 700, Montréal, Québec, H2Y 1N3, pour les services professionnels de concept d'aménagement de la rue partagée Morin Sud, pour un montant total de 97 728,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 octobre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-012-92733	50 000,00 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - Rue Sainte-Bernadette - Concept
06-30775-010-92734	39 239,37 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - Rue Morin Sud - Plans et devis
04-13493	4 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 239,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-890

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Papineau, dossier RS-19-189, comme illustré au plan numéro CRO-19-451 du 4 novembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Papineau	Nord	D'un point situé à 11 m à l'est de la rue Notre-Dame-de-l'Île, sur une distance de 27 m vers l'est	10 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-451 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-891

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE CARTERET - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES –
MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Carteret, dossier RS-19-267, comme illustré au plan numéro CRO-19-502 du 28 octobre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Sud</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Carteret	Sud	De la rue de Cherbourg au chemin Vanier	Entre 7 h et 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

La présente résolution s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-502 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-892

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CHÂTEAUGUAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de la Châteauguay, dossier RS-19-276, comme illustré au plan numéro CRO-19-484 du 20 novembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Châteauguay	Nord	À partir de l'avenue du Cheval-Blanc, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Nord	À partir d'un point situé à 63 m à l'ouest de l'avenue du Cheval-Blanc, sur une distance de 49 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Nord	À partir d'un point situé à 50 m à l'ouest de la rue de Pont-Rouge, sur une distance de 37 m vers l'est	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de la Malbaie, sur une distance de 20 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de la Malbaie, sur une distance de 17 m vers l'est	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de Pont-Rouge, sur une distance de 18 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de Pont-Rouge, sur une distance de 13 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-484 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-893

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Cannes, dossier RS-19-306, comme illustré au plan numéro CRO-19-558 du 18 novembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Cannes	Ouest	À partir d'un point situé à 40 m au nord de la rue Stéphane, sur une distance de 25 m vers le nord	En tout temps, excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-558 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-894

SOUSSION 2019 SP 341 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS DE LA CITÉ ET DU CARREFOUR - AMÉLIORATION DES LIENS PIÉTONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Citek s.e.n.c., 99, rue Crémazie, bureau 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de réaménagement des boulevards de la Cité et du Carrefour et l'amélioration des liens piétonniers, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 283 010,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 12 novembre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-021-92736	258 426,73 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - 19-3018 – Honoraires professionnels - Liens piétonniers – Boulevard de la Cité
04-13493	12 307,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 276,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-895

SOUSSION 2019 SP 223 - FOURNITURE DE PANNEAUX ACOUSTIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Distributions Air-Cube inc., Solution Acoustique 2012, 338, rue St-Antoine Est, Suite 201, Montréal, Québec, H2Y 1A3, pour la fourniture de panneaux acoustiques, pour un montant total de 238 107,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 novembre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-002-92737	217 423,86 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 17-2049 - Panneaux - Centre sportif
04-13493	10 354,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 328,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-896

REJET - SOUMISSION 2019 SP 061 - AMÉNAGEMENT D'AIRE DE JEUX ET JEUX D'EAU AU PARC DU VIEUX-VERGER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 22 août 2019, un appel d'offres public pour l'aménagement d'aire de jeux et de jeux d'eau au parc du Vieux-Verger;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les offres conformes excèdent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 061 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-897

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation du stationnement sur le boulevard Wilfrid-Lavigne, dossier RS-19-279, comme illustré au plan numéro CRO-19-501 du 11 novembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wilfrid-Lavigne	Ouest	De la rue Maurice-Duplessis, sur une distance de 195 m vers le sud	En tout temps D'avril à novembre

Retirer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wilfrid-Lavigne	Est	D'un point situé à 62 m au sud de la rue Maurice-St-Louis, sur une distance de 14 m vers le sud	

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-501 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-898

SOUMISSION - HONORAIRES PROFESSIONNELS - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2016 SP 088, a adjudgé, par sa résolution numéro CE-2016-351 du 11 mai 2016, un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. pour la réalisation des études et la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1 pour un montant total de 403 855,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. n'a pas obtenu le mandat de surveillance pour la réalisation du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. est le concepteur des plans et devis de construction pour le projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, qu'elle engage de ce fait sa responsabilité professionnelle et qu'elle est la seule firme à pouvoir approuver tout ajout ou toute modification aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que la firme WSP Canada inc. assure les nouvelles tâches en lien avec le service d'accompagnement pendant la période de réalisation des travaux de construction du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'octroi d'un mandat des honoraires professionnels à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. pour un montant de 280 320,80 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels d'accompagnement pendant la période de réalisation des travaux de construction dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, pour un montant total approximatif de 280 320,80 \$ incluant les taxes, d'une durée de trois ans, le tout en conformité avec les exceptions prévues à la *Loi sur les cités et villes*.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30838-002-92738	255 970,25 \$	Travaux, phase 1 - Projet d'élargissement du chemin Pink - 15-3079 - Honoraires – Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
04-13493	12 190,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 160,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-899

SOUSSION 2018 SP 269 - RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE ET AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction FGK inc., 7-1695, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y3, pour les travaux de reconstruction du pont Brabant-Philippe et d'ajout d'équipements de sécurité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 107 254,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 novembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	678 797,27 \$	Remboursement assurances
Futur FDI	69 067,54 \$	Fonds auto-assurances
Futur FDI	263 205,76 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art
04-13493	48 151,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	48 031,57 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

L'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'adoption par le conseil municipal d'une résolution autorisant le trésorier à puiser un montant additionnel de 271 203 \$ à même les fonds réservés - Fonds d'auto-assurance afin de compléter le montage financier pour la reconstruction du pont Brabant-Philippe.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-900

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA 42^E ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER - 31 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la 42^e édition de Bal de Neige se déroulera du 31 janvier au 17 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est parmi les sites favoris des participants avec près de 200 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71511 – Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la fermeture des rues suivantes :
 - Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun;
 - Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier,
- sauf pour les résidents, les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus scolaires, de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo, aux dates et heures suivantes :
- Les samedis 1^{er}, 8 et 15 février 2020, les dimanches 2, 9 et 16 février 2020 et le lundi 17 février 2020 (journée de la famille en Ontario), de 9 h à 18 h;
- la fermeture de la rue Laurier, entre les rues Saint-Étienne et Verdun, sauf pour les résidents, les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus scolaires, de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo, aux dates et heures suivantes :
 - Les jeudis 6 et 13 février 2020 et les vendredis 31 janvier, 7 et 14 février 2020, de 9 h à 16 h;
 - l'interdiction de stationner sur un des côtés des rues suivantes :
 - Saint-Étienne (côté impair/nord), entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île;
 - De Verdun (côté pair/Sud) entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île;
 - Notre-Dame-de-l'Île (côté impair/Ouest), entre les rues Saint-Étienne et de Verdun aux dates et heures suivantes :
 - Du vendredi 31 janvier au lundi 17 février 2020 inclusivement, sauf les lundis 3 et 10, les mardis 4 et 11 et les mercredis 5 et 12 février 2020;
 - l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières, le lundi 17 février 2020;
 - les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo à tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance du boulevard Sacré-Cœur du 31 janvier au 17 février 2020.

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'Hôtel Best Western par la rue Saint-Étienne.

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2020.

Adoptée

CE-2019-901

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 POUR UN MONTANT TOTAL DE 234 111,57 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 NOVEMBRE 2019**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 234 111,57 \$ pour la période du 14 au 20 novembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-902

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 44**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches numéro 44 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	6 311,45 \$	18 au 22 novembre 2019
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	535 673,02 \$	18 au 22 novembre 2019
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	8 925,19 \$	18 au 22 novembre 2019
Liste des embauches numéro 44	Embauche du personnel temporaire	202 342,52 \$	10 au 16 novembre 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-903

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AVEC DE LA TOILE DE JUTE AU LAC BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mis en place un plan de gestion environnementale visant à améliorer la qualité de l'eau du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce plan d'intervention, la Ville de Gatineau souhaite déposer une demande de certificat d'autorisation concernant le contrôle du myriophylle à épi avec de la toile de jute au lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QU'une résolution autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, ce pouvoir est délégué au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation, dans le cadre de cette demande uniquement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer et à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le contrôle du myriophylle à épi avec de la toile de jute au lac Beauchamp.

Adoptée

CE-2019-904

SOUSSION 2019 SP 098A - FOURNITURE DE POMPES POUR LES POSTES DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE ET DES ÉRABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats, aux firmes suivantes pour la fourniture de pompes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 22 octobre 2019 :

- Section A : Pompes pour le poste de pompage des Érables :
 - Xylem inc., 21 Bentley avenue, Ottawa, Ontario, K2E 6T7, pour un montant total de 30 475,22 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section;
- Section B : Pompes pour le poste de pompage Saint-Étienne :
 - Pompaction inc., 119, boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, H9R 1E5, pour un montant total de 79 603,11 \$ incluant les taxes, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30827-005-92739	100 516,18 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement - Usines d'eau – Postes de pompage – Équipement et travaux
04-13493	4 787,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 775,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-905

SOUSSION 2019 SP 229 - FOURNITURE DE BERLINES BANALISÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beauce Auto (2000) inc., 405, boulevard Renault, Beauceville, Québec, G5X 1N7, pour la fourniture de berlines banalisées pour un montant total de 186 563,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 octobre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-18006-028-92718	28 392,82 \$	Auto (Adm) - 105P749
11-18006-026-92598	28 392,82 \$	Auto (BEC) - 100P599
11-18006-027-92599	28 392,82 \$	Auto (BEC) - 100P719
11-19015-015-92600	28 392,82 \$	Auto (Communautaire) - 105P582
02-19120-541-84482	9 028,92 \$	Auto (BEC) - 130P585
02-19130-541-84482	19 363,90 \$	Auto (BEC) - 130P585
02-19120-541-84220	28 392,82 \$	Auto (Communautaire) - 105P584
04-13493	8 113,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 092,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-906

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-585 du 4 juillet 2018, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 588 833,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-803 du 31 octobre 2018, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 321 078,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-915 du 11 décembre 2018, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 527 843,41 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-163 du 20 mars 2019, entérinait un septième ajustement de coûts pour un crédit total de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-205 du 10 avril 2019, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 317 037,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-365 du 5 juin 2019, entérinait un neuvième ajustement de coûts pour un montant total de 303 346,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-518 du 3 juillet 2019, entérinait un dixième ajustement de coûts pour un montant total de 244 481,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des crédits supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant négatif de 124 659,76 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 163188;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 80 272,05 \$ incluant les taxes ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 163975;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 92 146,27 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 164669;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 26 079,99 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 164950;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 26 518,01 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 165625;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire de 238 094,09 \$ incluant les taxes, et des crédits d'un montant de 16 956,06 \$ incluant les taxes, donc un montant net de 221 138,03 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 163188 pour un montant total de (124 659,76) \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 163975 pour un montant total de 80 272,05 \$ incluant les taxes;

- entérine la délégation de pouvoir numéro 164669 pour un montant total de 92 146,27 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 164950 pour un montant total de 26 079,99 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 165625 pour un montant total de 26 518,02 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 238 094,09 \$ et des crédits d'un montant de 16 956,06 \$, donc un montant net de 221 138,03 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 321 494,59 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 58 128 436,83 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30796-001-92740	217 411,64 \$	Modernisation de l'usine de production d'eau potable – Hull - 12-501 - Travaux et honoraires
04-13493	10 354,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 328,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-907

SOUSSION 2019 SP 362 - FOURNITURE, LEVÉE DE CONTENEURS ET VALORISATION DES RÉSIDUS CRD - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GFL Environmental inc., 4, chemin du Tremblay, Boucherville, Québec, J4B 6Z5, pour la fourniture et la levée de conteneurs transrouliers ainsi que pour la valorisation des résidus CRD, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 3 473 857,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 novembre 2019 et révisée le 26 novembre 2019, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Le contrat sera valide pour deux années, à compter du 5 janvier 2020, et ce, jusqu'au 9 janvier 2022, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-45312-452	RDD et écocentres - Frais d'enfouissement
02-45312-519	RDD et écocentres - Autres locations
02-45545-452	PGMR-2016-2020 - Frais d'enfouissement
02-45545-519	PGMR-2016-2020 - Autres locations

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-908

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SÉBASTIEN GRAND BOIS À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projets à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2020 avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de monsieur Sébastien Grand Bois à titre de coordonnateur de projets à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2020 avec possibilité de prolongation.

Le salaire de monsieur Sébastien Grand Bois sera celui de la classe 3, échelon 6 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 – Administration - Réalignement stratégique (TP) – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-909

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2020 DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES POLICIERS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime des policiers actifs et retraités à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a accepté les conditions de ce contrat par sa résolution numéro CE-2016-1108 du 7 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la firme Morneau Shepell a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective des policiers, à compter du 1^{er} janvier 2020 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 21 novembre 2019 de la firme Morneau Shepell dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-910

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POLICIÈRE ET INCENDIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. – SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-1007 du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc., un contrat pour l'acquisition des produits PoliceACAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie pour un montant de 1 060 415,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2013, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à ses logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie, engendrant une augmentation de frais d'entretien de support;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le Service de police de la Ville de Gatineau acquière 14 licences supplémentaires pour les terminaux véhiculaires (TVEH) pour la Section résolution et action préventive de quartier et pour la Section administration pour le suivi des pièces à conviction;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'information policière et incendie et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'autoriser l'acquisition de 14 licences du module TVEH additionnelles pour un montant total de 22 535,10 \$ incluant les taxes, à la compagnie Versaterm inc.;

- de renouveler le contrat à la compagnie Versaterm inc. pour l'entretien, le support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie pour l'année 2020 pour un montant de 351 202,64 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant des contrats sur présentation des pièces justificatives émises par la compagnie Versaterm inc. pour un montant de 373 737,74 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 3 au 30 octobre 2019

CE-2019-911

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 115895

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115895 a été embauché le ou vers le 11 septembre 2019 à titre d'hôte-placeur et accueil-spectacle (caissier), poste occasionnel à la diffusion culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 115895 est un salarié en probation, conformément à l'article 2.05 de la convention collective des employés occasionnels de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 115838 ne rencontre pas les exigences de son poste;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service des arts, de la culture et des lettres et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative en période de probation de l'employé numéro 115895.

Adoptée

CE-2019-912

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 115388

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115388 a été embauché le ou vers le 30 janvier 2019 à titre de préposé à la bibliothèque au Service des arts, de la culture et des lettres (BIB-BLC-010);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1.01 de l'annexe C de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, l'employé numéro 115388 est un salarié de bibliothèque à horaire variable qui doit avoir effectué 450 heures de travail avant de pouvoir bénéficier de certains articles de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la lettre d'entente ENT-BLC-19-27, l'employé 115388, le syndicat et l'employeur ont convenu d'ajouter 200 heures aux 450 heures prévues à l'article 1.01 de l'annexe C de la convention collective puisqu'il ne répondait pas aux exigences normales de son poste;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature de la lettre d'entente ENT-BLC-19-27, l'employé numéro 115388 a bénéficié d'un rafraîchissement et du soutien nécessaire afin de lui permettre de s'améliorer, mais qu'il ne répond toujours pas à l'ensemble des exigences normales de son poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin du lien d'emploi administrative de l'employé numéro 115388.

Adoptée

CE-2019-913

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 115761

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115761 a été embauché le ou vers le 2 juillet 2019 à titre de salarié col bleu temporaire au Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.04 e) de la convention collective des cols bleus, la personne salariée acquiert le droit de grief en cas de non-rappel ou de renvoi, et ce, après avoir travaillé au moins 1200 heures à la Ville ce qui représente plus ou moins sept mois ;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de l'employé numéro 115761 est insatisfaisant et ne rencontre pas les exigences normales du poste ;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 115761.

Adoptée

CE-2019-914

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 110446

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé numéro 110446 sont incompatibles avec l'emploi qu'il occupe à la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 110446.

Adoptée

CE-2019-915

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 114543

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par l'employé 114543 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 114543.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif